



Bulletin d'adhésion saison 2024-2025

USA Musculation-Fitness

Nouvelle adhesion

Renouvellement d'adhésion

Date de certificat médical : Ou date du questionnaire Santé Sport :

Identité de l'adhérent : joindre une photo d'identité récente et copie d'une pièce d'identité

Nom et/ou Nom de jeune fille *.....
 Prénom *..... Sexe (M ou F) :.....
 Date de naissance *...../...../..... Lieu de naissance : Nationalité :
 Adresse *.....
 Code postal *..... Ville *..... Profession *.....
 Téléphone* fixe ou portable *.....
 E-mail (en majuscules) *.....

* Champs obligatoires

Licence et cotisation saison 2024/2025

Cocher le tarif applicable

1) **Cotisation adulte (+18 ans) y compris licence (20 €) ***: accès aux cours collectifs + accès à la salle

- Année pleine.....230 € (01/09/2024 au 31/08/2025)
- Abonnement 6 mois 120 €
- Abonnement 3 mois 80 € le 1er abonnement (avec licence), 60 € les suivants
- Abonnement 1 mois 50 € le 1er mois (avec licence), 30 € les suivants

2) **Cotisation jeune (16 ans à -18 ans dans l'année sportive) y compris licence (20 €) ***: accès aux cours collectifs + accès à la salle

- Année pleine..... 170 € (01/09/2024 au 31/08/2025)
- Abonnement 6 mois 90 €
- Abonnement 3 mois 70 € le 1er abonnement (avec licence), 50 € les suivants
- Abonnement 1 mois 40 € le 1er mois (avec licence), 20 € les suivants

3) **Cotisation Ecole d'Haltéro - musculation - poids de corps (5 ans à - 16 ans) y compris licence (20 €) ***:

- Année pleine.....110 € (01/09/2024 au 31/08/2025)

*assurance annuelle obligatoire

Mode de paiement : Rayer la mention inutile : chèque*, espèces, bons sports CAF, Pass'Sport, CNAS, ANCV sport et ANCV vacances...**

- 1) Total à payer : € (arrondi à l'€) N° du chèque et date d'encaissement
- 2) Total à payer : € (arrondi à l'€) N° du chèque et date d'encaissement
- 3) Total à payer : € (arrondi à l'€) N° du chèque et date d'encaissement

* Fractionnement possible en 3 fois pour les cotisations annuelles et mi-saison

** Si règlement en ANCV sport ou ANCV vacances, supplément de 5€ pour frais de dossier

Droit à l'image

Le soussigné autorise la section à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

J'accepte l'utilisation de mon image

Je refuse l'utilisation de mon image

L'absence de réponse vaut acceptation

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFHM(1) et FFFA(2). Ces données seront stockées sur le SI-FFHM et SI-FFFA, et pourront être publiées sur le site internet de la FFHM(1) et FFFA(2) (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : communication@ffhalterer.fr et contact@ffforce.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations

Je refuse la transmission des informations

L'absence de réponse vaut acceptation

Règlement intérieur de la section Musculation Fitness

A. Conditions d'adhésion

1. Dès la signature du présent bulletin d'inscription dûment rempli avec le questionnaire de santé ou certificat médical à jour, et après paiement des sommes dues, l'adhérent adhère au projet associatif de la section et est autorisé à utiliser les installations de la salle de musculation et/ou à participer au(x) cours choisi(s), dans le cadre des horaires d'ouverture affichés et en fonction de la formule d'adhésion retenue. L'USA Musculation-Fitness se réserve le droit de modifier à tout moment le planning, tout en informant au préalable les adhérents de ces modifications. Il est précisé que les cours collectifs sont suspendus lors des périodes de fermeture de la salle de musculation.
2. Toute adhésion annuelle se renouvelle au 1^{er} septembre et se termine au 31.08. Tout abonnement de 1 ou 3 mois démarre à la date de souscription de l'adhésion.
- 3 Il ne sera fait aucun remboursement à l'adhérent pendant sa période d'abonnement en cas d'inaptitude physique, de changement de situation professionnelle, de déménagement, de crise sanitaire ou approchant (ex: confinement), ou en cas d'empêchement ou de congés d'un ou des éducateur(s).
4. Pour avoir accès à la salle de musculation et/ou pour participer à un cours collectif, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation et posséder une licence/assurance de la FFHM (1) ou de la FFForce (2).
5. Le montant des cotisations peut être réglé par chèque (possibilité de payer en 3 fois pour les cotisations annuelles et à mi-saison, les chèques étant exigibles lors de l'adhésion), en espèces (sans possibilité de fractionnement) ou également avec des bons sports CAF, CNAS, ANCV sport et ANCV vacances (si règlement avec ANCV, supplément de 5€ pour frais de dossier).
6. Toute personne désirant adhérer à la section devra justifier de sa majorité ou d'une autorisation parentale pour les mineurs. Dans ce dernier cas, l'autorisation parentale prévue au paragraphe F ci-dessous doit être complétée. L'accès à la salle de musculation est strictement interdit aux personnes de moins de 16 ans, même accompagnées de leurs parents (sauf adhésion à l'école d'Haltéro Musculation et Poids de Corps pour les 5 ans à - 16 ans).
7. Seul l'(es) éducateur(s) Sportif(s) diplômé(s) d'état ou bénévole(s) diplômé(s) de Brevet(s) Fédéral(s) peuvent entraîner les adhérents de la section.
8. Les cours collectifs ne seront pas assurés à moins de 3 personnes. Toute personne désirant participer aux cours collectifs se doit de respecter les heures de début et de fin de cours.
- 9 Toute personne dont le comportement porterait préjudice au bon fonctionnement de l'association et en particulier à son matériel et son personnel, ou porterait atteinte au bien-être ou la santé des autres adhérents, ou même sa propre sécurité, pourra être exclue par le comité directeur, sur proposition éventuelle des animateurs sportifs. Aucun remboursement ne sera consenti à l'adhérent suite à son manquement.
10. En matière d'assurance, la licence FFHM (1) ou FFForce (2) couvre les garanties responsabilité civile et responsabilité individuelle accident et propose une assistance, dans le cadre de la pratique sportive au sein de la section.

B. Vie en collectivité

1. Il est exigé que chaque adhérent ait un comportement correct et une tenue adaptée. Il convient d'utiliser des: vêtements et serviette propres, de laisser au vestiaire ses chaussures et d'utiliser des baskets propres pour l'accès aux locaux.
2. Des casiers sont à la disposition des adhérent(es), afin de déposer tout objets précieux (clés; portefeuilles ou autres). L'association décline toute responsabilité de vols ou pertes dans les locaux USA Musculation Fitness.
3. Les boissons alcoolisées sont interdites hors événements sportifs ou sous la responsabilité du bureau. Les prises de vues (photos/vidéos) sont interdites en salle, sauf sur demande précise et occasionnelle du bureau, ou lors d'événements sportifs.
4. Les locaux sont dotés de caméras de surveillance contre les vols ou les détériorations du matériel dans la salle. Les images sont stockées localement et s'écrasent après plusieurs semaines. Le tout est fermé dans une armoire hors de portée du public. Un protocole d'ouverture a été défini avec l'USA Omnisport afin de visionner les images incriminantes pour des faits stricts de vols ou de détériorations de matériel.
5. Les adhérents devront obtenir l'accord du bureau directeur pour tout affichage, information ou distribution de papiers susceptibles d'intéresser les adhérents.

C. Médical

L'adhérent doit fournir obligatoirement un questionnaire santé ou un certificat médical en cas de réponse positive à au moins une des questions du questionnaire santé. Pour les licences compétition un certificat médical datant de moins d'un est à produire tous les 3 ans.

E. Signataire de la charte contre le dopage

Je m'engage à :

1. Ne pas prendre de produits dopants, en signant le formulaire d'adhésion au club, sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires.
2. Ne pas vendre de produits dopants ou de kits permettant l'utilisation de méthodes dopantes.
3. Ne pas vendre, fournir, ni administrer de produits dopants ou de kits permettant l'utilisation de méthodes dopantes ou en faire la promotion.
4. Ne pas vendre de compléments alimentaires ni dans l'enceinte du club, ni en dehors

F. Autorisation parentale pour les mineurs : Père, mère ou tuteur légal

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant autorise mon fils ou ma fille à adhérer à l'USA Musculation-Fitness. Mon n° de téléphone est.....

Mon E-Mail (en majuscules) est

J autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale. OUI NON

J autorise mon enfant à quitter l'entraînement seul à la fin du cours : OUI NON

Je soussigné(e) m'engage à respecter les statuts et règlements l'USA Musculation Fitness, de la FFHM (1) et de la FFForce (2) et ceux des Fédérations Internationales Haltérophilie- Musculation et Force Athlétique.

Date et Signature de l'adhérent (ou représentant légal pour les mineurs), précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) Fédération Française d'Haltérophilie et de Musculation

(2) Fédération Française de Force Athlétique